



Madame Aurélie Jené
Conseillère municipale déléguée au bien-être animal
Hôtel de Ville, place Gabriel Péri
34500 Béziers

Béziers, le 8 décembre 2020

Madame,

La journée internationale des droits des animaux est célébrée le 10 décembre de chaque année.

Elle consiste à manifester en silence sur des lieux où des animaux ont été maltraités, torturés, tués, comme par exemple dans les arènes de Béziers au cours des spectacles de corridas.

Cette journée vise également à instaurer un débat public à propos de la manière dont les animaux sont exploités et traités, notamment dans les activités de loisirs et de spectacles.

Notre association le Colbac (Comité de liaison biterrois pour l'abolition de la corrida) saisit cette occasion pour **vous interpeller sur le sort qui est réservé aux taureaux dans notre ville.**

Aujourd'hui dans les arènes de Béziers, les sévices et actes de cruauté sur les taureaux sont autorisés pour divertir des spectateurs.

- La corrida est reconnue par la loi comme un acte de cruauté pénalement répréhensible et seulement tolérée dans 10 départements au nom d'une « tradition locale ininterrompue ». Mais la tradition ne supprime pas la souffrance des taureaux !
- À l'instar du Code rural et du droit Européen, le Code civil reconnaît depuis le 16 février 2015 que les animaux sont des « êtres vivants doués de sensibilité ».
- Le bien-être des animaux, tel qu'il est défini par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE), repose sur leur droit fondamental à « ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies » et « à ne pas éprouver de peur ou de détresse ».

La corrida est donc incompatible avec le bien-être animal. Nous souhaitons que la municipalité agisse concrètement pour faire avancer la condition animale à Béziers en prenant en compte les intérêts et les droits fondamentaux de tous les animaux, y compris ceux qui sont utilisés dans les spectacles de tauromachie. C'est aussi la volonté d'une très large majorité de Biterroises et de Biterrois qui est opposée aux mises à mort publiques d'animaux dans les arènes.

Ainsi, en cohérence avec votre fonction de conseillère municipale **déléguée au bien-être animal**, nous vous encourageons à **porter la question de la souffrance des animaux utilisés dans les corridas à l'agenda du conseil municipal** en émettant un vœu symbolique en faveur de l'interdiction des corridas à Béziers et/ou à minima pour demander que cesse tout soutien direct et indirect à la tauromachie (en particulier, l'arrêt des subventions municipales à l'école taurine et aux clubs taurins de la ville).

Confiante en votre volonté d'agir en faveur du bien-être de tous les animaux, notre association se tient à votre disposition pour échanger et travailler ensemble sur cette question.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame, à nos sentiments cordiaux et respectueux.

Sophie Maffre-Baugé, présidente du Colbac

